



**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
du mercredi 25 août 2021  
à 13 h 30**

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période de questions du public
- 10.04** Période de questions des membres du conseil

**20 – Affaires contractuelles**

- 20.01** Accorder un contrat à la compagnie "Les entrepreneurs Bucaro inc." pour un montant de 3 169 921,70 \$, t.t.i., incluant les taxes et 15% de budget contingent, pour des travaux consistant en la réfection de diverses rues dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève par la méthode de planage / pavage, à la suite de l'appel d'offres public 2021-01 (8 soumissionnaires).
- 20.02** Accorder un contrat à FNX-Innov pour un montant de 51 492,93 \$, t.t.i., incluant les taxes, pour effectuer le contrôle de la qualité pour des travaux de planage et de pavage de onze (11) rues dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon l'entente d'achat contractuelle #1410448 (appel d'offres numéro 19-17934 et GDD 1203855002).
- 20.03** Accorder un contrat à FNX-Innov pour un montant de 124 808,81 \$, t.t.i., incluant les taxes, pour effectuer la surveillance des travaux de planage et de pavage de onze (11) rues dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon l'entente cadre 2021-03.

**30 – Administration et finances**

- 30.01** Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2, de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), que l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève prenne en charge la coordination et la réalisation des travaux qui consistent à élargir le chemin du Bord-du-Lac vers le sud pour améliorer la circulation à l'approche de la rue Latraverse menant au traversier dans le cadre de la mise en oeuvre des programmations 2021-2023 du Service de l'eau, Direction des Réseaux d'Eau (DRE).

- 30.02** Autoriser l'entente de règlement hors cour intervenue entre l'arrondissement de L'Île Bizard - Sainte Geneviève et Aviva Compagnie d'assurance du Canada relative au contrat portant sur la construction de la Salle Multifonctionnelle de la Bibliothèque de L'Île-Bizard (CA16 28 0175).
- 30.03** Affecter le surplus de gestion de l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève et autoriser le transfert de 198 800,00 \$ entre les différents comptes de réserves.

## **70 – Autres sujets**

- 70.01** Levée de la séance

**Dossier # : 1217474023**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ ingénierie et aménagement urbain , Direction , Section des projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la compagnie "Les entrepreneurs Bucaro inc." pour un montant de 3 169 921,70 \$, t.t.i., incluant les taxes et 15% de budget contingent, pour des travaux consistant en la réfection de diverses rues dans l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève par la méthode de planage / pavage, à la suite de l'appel d'offres public 2021-01 (8 soumissionnaires).

Il est recommandé :

D'accorder à la compagnie "Les entrepreneurs Bucaro inc.", plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection de diverses rues dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève par la méthode de planage/pavage, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 756 453,65\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (2021-01);

D'autoriser une dépense de 413 468,05 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

**Signé par** Pierre Yves MORIN **Le** 2021-08-24 18:11

**Signataire :**

Pierre Yves MORIN

---

directeur d'arrondissement  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**
**Dossier # :1217474023**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain , Direction , Section des projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la compagnie "Les entrepreneurs Bucaro inc." pour un montant de 3 169 921,70 \$, t.t.i., incluant les taxes et 15% de budget contingent, pour des travaux consistant en la réfection de diverses rues dans l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève par la méthode de planage / pavage, à la suite de l'appel d'offres public 2021-01 (8 soumissionnaires).

**CONTENU**
**CONTEXTE**

Dans son programme de réfection et de développement d'infrastructures sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève volet chaussée, l'arrondissement entend débiter une campagne de réhabilitation de la chaussée des rues locales. Ainsi, pour l'année 2021 onze (11) rues ont été choisies pour être réhabilitées et mise à niveau.

La réhabilitation des 11 rues dont la liste est ci-dessous sera faite par planage et pavage.

Liste des rues:

Liste de PRR-2021_IBSG						
Rue	De	À	Juridiction	Longueur	Largeur (m)	Superficie (m <sup>2</sup> )
Saint-Charles	Cherrier	Ouimet		300	10	3000
Giles	Toute la rue à partir de la rue Richard			400	5	2000
des Prés	Cherrier	Ouimet		460	10	4600
Joly	Toute la rue à partir de Cherrier			650	7	4550
Proulx	Toute la rue à partir de Cherrier			260	6	1560
Ladouceur	Toute la rue à partir de la rue Poudrette			400	8	3200
Saint-Antoine	Toute la rue à partir du Gouin			240	7,5	1800
Jacques-Bizard	Chèvremont	Thibaudeau		600	12	7200
Colombier	Jacques-Bizard	Tonty		500	10	5000
Thibaudeau	Jacques-Bizard	Maugue		600	10	6000
Boivin	Lacombe	Dufresne		100	10	1000

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA21 28 131, GDD 1210543007 : Accorder un contrat à "FNX Innov inc.", conformément à l'entente-cadre 2021-03, pour l'élaboration des plans et devis pour la reconstruction par pulvo-stabilisation de 11 rues dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, pour un montant de 147 769,32 \$, t.t.i., plus 10% de budget contingent totalisant un montant de 162 546.25 \$, t.t.i.

**DESCRIPTION**

## JUSTIFICATION

Afin d'effectuer des travaux de réfection de diverses rues dans l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève par la méthode de planage / pavage, un appel d'offre public (AO 2021-01) a été effectué par la secrétaire d'arrondissement du 2 juillet 2021 au 9 août 2021, conformément à la Loi des citées et villes et aux procédures de la Ville de Montréal et de l'arrondissement.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 9 août 2021 à 10 h 30 à la salle de réunion du 350A Montée de l'église, Montréal, Québec.

Huit (8) soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres public:

- Les entrepreneurs Bucaro inc.
- De Sousa - 4042077 Canada Inc.
- Construction Viatek Inc.
- Meloche division de Sintra Inc.
- Roxboro Excavation Inc.
- Ali Excavation Inc.
- Eurovia Québec Construction Inc.
- Pavages Multipro Inc.

Le tableau ci-dessous présente l'analyse monétaire des soumissions:

Soumissions conformes	Coût de base (t.t.i.)	Autres 15% de budget contingent	Total (t.t.i.)
Les entrepreneurs Bucaro inc.	2 756 453,65 \$	413 466,05 \$	3 169 921,70 \$
De Sousa - 4042077 Canada Inc.	2 666 066,75 \$	429 913,31 \$	3 296 002,06 \$
Construction Viatek Inc.	2 695 774,15 \$	434 366,12 \$	3 330 140,27 \$
Meloche division de Sintra Inc.	3 016 247,55 \$	452 737,13 \$	3 470 964,66 \$
Roxboro Excavation Inc.	3 044 560,43 \$	456 667,06 \$	3 501 267,49 \$
Ali Excavation Inc.	3 267 266,94 \$	490 093,04 \$	3 757 379,96 \$
Eurovia Québec Construction Inc.	3 404 190,61 \$	510 626,59 \$	3 914 619,20 \$
Pavages Multipro Inc.	3 947 679,79 \$	592 151,97 \$	4 539 631,76 \$

Dernière estimation	3 366 022,36 \$	506 203,35 \$	3 696 225,71 \$
---------------------	-----------------	---------------	-----------------

Coût Moyen des soumissions conformes reçues (\$)	3 622 543,39 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (\$)	452 621,70 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	14,26%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)	1 369 910,06 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	43,22%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)	726 304,02 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	16,64%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$)	126 060,37 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%)	4%

L'entreprise n'est pas sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

Il est recommandé au Conseil d'approuver le choix de la compagnie " Les entrepreneurs Bucaro inc." pour effectuer les travaux de réfection de diverses rues dans l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève par la méthode de planage / pavage.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**MONTRÉAL 2030**

N/A

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs\_des communications et des relations avec les citoyens (Louise FRÉCHETTE)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Patrick JOLY  
Ingénieur de projets

**ENDOSSÉ PAR**

Pierre Yves MORIN  
directeur d'arrondissement par intérim

Le : 2021-08-19



**Dossier # : 1217474025**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ ingénierie et aménagement urbain , Direction , Section des projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à FNX-Innov pour un montant de 51 492,93 \$, t.t.i., incluant les taxes, pour effectuer le contrôle de la qualité pour des travaux de planage et de pavage de onze (11) rues dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon l'entente d'achat contractuelle #1410448 (appel d'offres numéro 19-17934 et GDD 1203855002).

Il est recommandé :

1. D'accorder un contrat à FNX-Innov pour effectuer le contrôle de la qualité pour des travaux de planage et de pavage de onze (11) rues dans l'arrondissement de l'Île Bizard Sainte-Geneviève, selon l'entente d'achat contractuelle #1410448 (appel d'offres numéro 19-17934 et GDD 1203855002);
2. D'accorder à FNX-Innov un contrat au un montant de 51 492,93 \$, incluant les taxes;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Pierre Yves MORIN **Le** 2021-08-24 17:53

**Signataire :**

Pierre Yves MORIN

---

directeur d'arrondissement  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1217474025**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain , Direction , Section des projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à FNX-Innov pour un montant de 51 492,93 \$, t.t.i., incluant les taxes, pour effectuer le contrôle de la qualité pour des travaux de planage et de pavage de onze (11) rues dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon l'entente d'achat contractuelle #1410448 (appel d'offres numéro 19-17934 et GDD 1203855002).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans son programme de réfection et de développement d'infrastructures sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève volet chaussée, l'arrondissement entend débiter une campagne de réhabilitation de la chaussée des rues locales. Ainsi, pour l'année 2021 onze (11) rues ont été choisies pour être réhabilitées et mise à niveau.

La réhabilitation des 11 rues dont la liste est ci-dessous sera faite par planage et pavage.

Liste des rues:

Liste de PRR-2021_IBSG						
Rue	De	À	Juridiction	Longueur	Largeur (m)	Superficie (m <sup>2</sup> )
Saint-Charles	Cherrier	Ouimet		300	10	3000
Giles	Toute la rue à partir de la rue Richard			400	5	2000
des Prés	Cherrier	Ouimet		460	10	4600
Joly	Toute la rue à partir de Cherrier			650	7	4550
Proulx	Toute la rue à partir de Cherrier			260	6	1560
Ladouceur	Toute la rue à partir de la rue Poudrette			400	8	3200
Saint-Antoine	Toute la rue à partir du Gouin			240	7,5	1800
Jacques-Bizard	Chèvremont	Thibaudeau		600	12	7200
Colombier	Jacques-Bizard	Tonty		500	10	5000
Thibaudeau	Jacques-Bizard	Maugue		600	10	6000
Boivin	Lacombe	Dufresne		100	10	1000

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA21 28 131, GDD 1210543007 : Accorder un contrat à "FNX Innov inc.", conformément à l'entente-cadre 2021-03, pour l'élaboration des plans et devis pour la reconstruction par pulvo-stabilisation de 11 rues dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, pour un montant de 147 769,32 \$, t.t.i., plus 10% de budget contingent totalisant un montant de 162 546.25 \$, t.t.i.

**DESCRIPTION**



FNX Innov a été mandaté par l'arrondissement, selon l'entente d'achat contractuelle #1410448 (appel d'offres numéro 19-17934 et GDD 1203855002), afin d'effectuer le contrôle de la qualité pour des travaux de planage et de pavage de onze (11) rues dans l'arrondissement de l'Île Bizard Sainte-Geneviève

## **JUSTIFICATION**

Le contrôle de la qualité des travaux va permettre de s'assurer que ceux-ci soient réalisés conformément au plans, devis et normes en vigueur.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **MONTRÉAL 2030**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs\_des communications et des relations avec les citoyens (Louise FRÉCHETTE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Patrick JOLY  
Ingénieur de projets

#### **ENDOSSÉ PAR**

Pierre Yves MORIN  
directeur d'arrondissement par intérim

Le : 2021-08-19



**Dossier # : 1217474026**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ ingénierie et aménagement urbain , Direction , Section des projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à FNX-Innov pour un montant de 124 808,81 \$, t.t.i., incluant les taxes, pour effectuer la surveillance des travaux de planage et de pavage de onze (11) rues dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon l'entente cadre 2021-03.

Il est recommandé :

1. D'accorder un contrat à FNX-Innov pour effectuer la surveillance des travaux de planage et de pavage de onze (11) rues dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon l'entente cadre 2021-03;
2. D'accorder à FNX-Innov un contrat au un montant de 124 808.81 \$, incluant les taxes;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** **Le**

**Signataire :**

\_\_\_\_\_  
Pierre Yves MORIN  
directeur d'arrondissement  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1217474026**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain , Direction , Section des projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à FNX-Innov pour un montant de 124 808,81 \$, t.t.i., incluant les taxes, pour effectuer la surveillance des travaux de planage et de pavage de onze (11) rues dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon l'entente cadre 2021-03.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans son programme de réfection et de développement d'infrastructures sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève volet chaussée, l'arrondissement entend débiter une campagne de réhabilitation de la chaussée des rues locales. Ainsi, pour l'année 2021 onze (11) rues ont été choisies pour être réhabilités et mise à niveau. La réhabilitation des 11 rues dont la liste est ci-dessous sera faite par planage et pavage.

Liste des rues:

Liste de PRR-2021_IBSG						
Rue	De	À	Juridiction	Longueur	Largeur (m)	Superficie (m <sup>2</sup> )
Saint-Charles	Cherrier	Ouimet		300	10	3000
Gilles	Toute la rue à partir de la rue Richard			400	5	2000
des Prés	Cherrier	Ouimet		460	10	4600
Joly	Toute la rue à partir de Cherrier			650	7	4550
Proulx	Toute la rue à partir de Cherrier			260	6	1560
Ladouceur	Toute la rue à partir de la rue Poudrette			400	8	3200
Saint-Antoine	Toute la rue à partir du Gouin			240	7,5	1800
Jacques-Bizard	Chèvremont	Thibaudeau		600	12	7200
Colombier	Jacques-Bizard	Tony		500	10	5000
Thibaudeau	Jacques-Bizard	Maugue		600	10	6000
Boivin	Lacombe	Dufresne		100	10	1000

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA21 28 131, GDD 1210543007 : Accorder un contrat à "FNX Innov inc.", conformément à l'entente-cadre 2021-03, pour l'élaboration des plans et devis pour la reconstruction par pulvo-stabilisation de 11 rues dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, pour un montant de 147 769,32 \$, t.t.i., plus 10% de budget contingent totalisant un montant de 162 546.25 \$, t.t.i.

**DESCRIPTION**

FNX Innov a été mandaté par l'arrondissement, selon l'entente cadre 2021-03, afin d'effectuer la surveillance des travaux de planage et de pavage de onze (11) rues dans l'arrondissement de l'Île Bizard Sainte-Geneviève.

#### **JUSTIFICATION**

La surveillance des travaux va permettre de s'assurer que ceux-ci soient réalisés conformément aux plans, devis et normes en vigueur.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

#### **MONTRÉAL 2030**

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

#### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Patrick JOLY  
Ingénieur de projets

#### **ENDOSSÉ PAR**

Pierre Yves MORIN  
directeur d'arrondissement par intérim

Le : 2021-08-23



**Dossier # : 1217474022**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ ingénierie et aménagement urbain , Direction , Section des projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2, de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), que l'arrondissement de L'Île-Bizard Sainte-Geneviève prenne en charge la coordination et la réalisation des travaux qui consistent à élargir le chemin du Bord-du-Lac vers le sud pour améliorer la circulation à l'approche de la rue Latraverse menant au traversier dans le cadre de la mise en œuvre des programmations 2021-2023 du Service de l'eau, Direction des Réseaux d'Eau (DRE)

Il est recommandé :

D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2, de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), que l'arrondissement de L'Île-Bizard Sainte-Geneviève prenne en charge la coordination et la réalisation des travaux qui consistent à élargir le chemin du Bord-du-Lac vers le sud pour améliorer la circulation à l'approche de la rue Latraverse menant au traversier, et ce, dans le cadre de la mise en œuvre des programmations 2021-2023 du Service de l'eau, Direction réseaux d'eau (DRE).

**Signé par** Pierre Yves MORIN **Le** 2021-08-24 18:12

**Signataire :**

Pierre Yves MORIN

---

directeur d'arrondissement  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1217474022**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics_ingénierie et aménagement urbain , Direction , Section des projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2, de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), que l'arrondissement de L'Île-Bizard Sainte-Geneviève prenne en charge la coordination et la réalisation des travaux qui consistent à élargir le chemin du Bord-du-Lac vers le sud pour améliorer la circulation à l'approche de la rue Latraverse menant au traversier dans le cadre de la mise en œuvre des programmations 2021-2023 du Service de l'eau, Direction des Réseaux d'Eau (DRE)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction des Réseaux d'Eau poursuit, via son programme d'intervention dans les réseaux PTI 2021-2023, sa stratégie de gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ces interventions contribuent à améliorer les infrastructures collectives, et ce, afin d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués au maintien des réseaux d'eau témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer le service offert aux citoyens en offrant une eau potable de qualité irréprochable, assurant ainsi la sécurité de la ressource et par le fait même, la santé et la qualité de vie des citoyens.

L'apport des arrondissements dans la mise en œuvre des travaux requis est donc souhaitable afin d'accroître le niveau de réalisation des projets et contribuer à la résorption du déficit d'investissement accumulé.

Le Service de l'eau assure le financement des projets autant au niveau des services professionnels externes que de la réalisation des travaux et conserve la responsabilité d'autoriser la conception ou la réalisation des ouvrages proposés. La procédure de prise en charge de projets a été transmise par écrit à tous les arrondissements.

Dans ce contexte, il est opportun de faire appel à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* , afin que l'arrondissement de L'Île-Bizard Sainte-Geneviève prenne en charge la réalisation des travaux visant les travaux qui consistent à élargir le chemin du Bord-du-Lac vers le sud pour améliorer la circulation à l'approche de la rue Latraverse menant au traversier faisant partie du réseau administratif, dans le but de ne pas ralentir le processus d'appels d'offres et de promouvoir l'amélioration de la condition du réseau de l'arrondissement de L'Île-Bizard Sainte-Geneviève.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

## **DESCRIPTION**

Puisque les interventions sur le réseau local administratif relèvent du Service de l'eau, la DRE, il est recommandé de prendre en charge, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* la coordination, la réalisation, le contrôle qualité et la surveillance des travaux qui consistent à élargir le chemin du Bord-du-Lac vers le sud pour améliorer la circulation à l'approche de la rue Latraverse menant au traversier. Les travaux de construction sont prévus en 2022.

Les travaux consistent principalement à élargir le chemin du Bord-du-Lac vers le sud pour améliorer la circulation à l'approche de la rue Latraverse menant au traversier. La canalisation des fossés du côté sud, est également à faire dû à l'élargissement..

Les conditions et exigences de la Ville centre comprennent les modalités suivantes :

- La coordination des expertises municipales requises sera entièrement assumée par l'arrondissement qui s'engage à respecter les normes et exigences requises par les divers services;
- L'arrondissement s'assurera d'obtenir l'approbation, par le Service de l'eau, des plans et devis réalisés;
- L'arrondissement aura la responsabilité d'obtenir, préalablement au début des travaux, toutes les autorisations requises et s'engage à fournir, à la fin des travaux, les plans et profils finaux;
- L'arrondissement devra rendre compte, sur demande, de l'état d'avancement du projet, notamment de l'état des dépenses et du budget, de l'état du calendrier de réalisation, des enjeux principaux, des risques et des solutions possibles pour les atténuer;
- L'arrondissement devra établir et tenir à jour un budget maître et effectuer le suivi budgétaire détaillé du projet et participer, à la demande de la Ville, au processus d'évolution budgétaire;
- L'arrondissement s'engage à ne pas dépenser au-delà des crédits autorisés, sans l'autorisation des instances municipales ayant approuvé le budget et les crédits;
- L'arrondissement s'engage à comptabiliser les dépenses dans un projet d'investissement distinct des autres dépenses de l'arrondissement, de manière à permettre la reddition de comptes exigée dans le cadre des programmes de subvention.

La DRE a pris connaissance du dossier et n'a pas émis d'objection concernant l'offre émanant du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard Sainte-Geneviève visant la prise en charge, par ce dernier de la coordination, la réalisation, la gestion et la supervision des travaux qui consistent à élargir le chemin du Bord-du-Lac vers le sud pour améliorer la circulation à l'approche de la rue Latraverse menant au traversier en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

## **JUSTIFICATION**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts seront assumés par l'arrondissement.

### **MONTRÉAL 2030**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans cette autorisation, l'arrondissement ne pourra octroyer de contrat touchant les infrastructures qui relèvent du Service de l'eau.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat de construction : mars 2022  
Période de travaux : de mai 2022 à août 2022

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs\_des communications et des relations avec les citoyens (Louise FRÉCHETTE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau

Lecture :

Hermine Nicole NGO TCHA, 13 août 2021

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Patrick JOLY  
Ingénieur de projets

### **ENDOSSÉ PAR**

Pierre Yves MORIN  
directeur d'arrondissement par intérim

Le : 2021-08-11





**Dossier # : 1210543009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'entente de règlement hors cour intervenue entre l'arrondissement de L'Île Bizard-Sainte Geneviève et Aviva Compagnie d'assurance du Canada relative au contrat portant sur la construction de la Salle Multifonctionnelle de la Bibliothèque de L'Île-Bizard (CA16 28 0175).

Il est recommandé :

D'autoriser l'entente de règlement hors cour intervenue entre l'arrondissement de L'Île Bizard-Sainte Geneviève et Aviva Compagnie d'assurance du Canada relative au contrat portant sur la construction de la Salle Multifonctionnelle de la Bibliothèque de L'Île-Bizard (CA16 28 0175).

D'autoriser le maire d'arrondissement à signer ladite entente.

**Signé par** Pierre Yves MORIN **Le** 2021-08-24 17:52

**Signataire :**

Pierre Yves MORIN

\_\_\_\_\_  
directeur d'arrondissement  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1210543009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'entente de règlement hors cour intervenue entre l'arrondissement de L'Île Bizard-Sainte Geneviève et Aviva Compagnie d'assurance du Canada relative au contrat portant sur la construction de la Salle Multifonctionnelle de la Bibliothèque de L'Île-Bizard (CA16 28 0175).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 27 juin 2016, le conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (ci-après la « Ville ») a accordé un contrat à Merlain Canada inc. (ci-après « Merlain »), au montant de 1 966 781,07 \$ taxes incluses pour la construction de la Salle Multifonctionnelle de la Bibliothèque de L'Île-Bizard à la suite de l'appel d'offres public n° 2016-37 (CA16 28 0175) (ci-après le « Contrat »).

Aviva Compagnie d'assurances du Canada (ci-après « Aviva » ou la « Caution ») s'est portée caution et s'est engagée auprès de la Ville à exécuter le Contrat en cas de défaut par Merlain.

La réception provisoire des travaux a été prononcée le 20 juillet 2017 mais contractuellement, Merlain aurait dû avoir terminé les travaux le 18 janvier 2017. Des pénalités de retard ont donc été appliquées par la Ville.

Toutefois, comme il restait des travaux à compléter, Merlain avait pris l'engagement de les compléter au plus tard le 31 août 2017, ce qu'elle n'a jamais faite. Face au défaut de Merlain, la Ville a fait appel à la Caution et celle-ci les a terminés le 14 août 2018.

Les pénalités de retard, la certification LEED et certains documents manquants sont les enjeux qui n'ont pas permis de clore le dossier et à défaut d'entente, un litige est appréhendé car il existe entre les parties un différend dont l'enjeu peut avoir des conséquences monétaires pour l'une ou l'autre des parties.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

GDD 1156982002 - CA 15 28 0180 Accorder un contrat à Morency Perreault Architectes pour les services professionnels pour la préparation de plans, devis et la surveillance des travaux du projet de construction de la Salle Multifonctionnelle de la Bibliothèque de L'Île-Bizard pour une sommes de 179 361,00 \$, taxes incluses - Appel d'offre #2015-19 - 2 soumissionnaires.

GDD 1156982008 - CA 16 28 004 Approuver un avenant modifiant le mandat entre l'Arrondissement et Morency Perrault Architectes (résolution CA15 28 0180) au montant de

34 492,50 \$, t.t.i., pour la fourniture d'honoraire supplémentaires en service professionnel pour la conception de la Salle Multifonctionnelle afin d'obtenir la certification LEED pour le projet.

GDD 1166982004 - CA 16 280 210 Accorder un contrat à "EnGlobe Corp." pour le contrôle qualitatif des matériaux du projet de construction de la Salle Multi-Fonctionnelle de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, pour une somme maximale de 39 500,00 \$, t.t.i.

GDD 1167202009 - CA 16 28 0242 Approuver un avenant modifiant le mandat et le premier avenant entre l'Arrondissement et Morency Perrault Architectes (résolution CA16 28 004) et autoriser une dépense maximum de 71 000 \$, t.t.i., pour des services professionnels complémentaires pour la conception et la surveillance de la construction de la salle multi fonctionnelle.

GDD 1167357001 - CA16 28 0175 - Approuver un virement budgétaire 480 000,00 \$ au règlement 0816005 et accorder un contrat à Merlain Canada Inc. pour la construction de la Salle Multifonctionnelle de la Bibliothèque de l'Île- Bizard pour une somme de un million neuf cent soixante-six mille sept cent quatre-vingt et un et sept sous (1 966 781,07 \$) taxes incluses - Appel d'offre #2016-37 - 8 soumissionnaires

GDD 1176982002 -CA17 28 0048 - Autoriser un virement au règlement 0816005 au montant de 25 100 \$ et approuver un avenant d'un montant maximum de 27 881,44 \$, t.t.i., modifiant le mandat et les derniers avenants accordés à Morency Perrault architectes pour des services professionnels complémentaires de surveillance de la construction de la salle multi fonctionnelle

GDD 1176982010 - CA17 28 0191 Approuver un virement budgétaire au règlement 0815005 d'un montant 14 000 \$ et augmenter la valeur du contrat à "EnGlobe Corp." pour les services supplémentaires contrôle qualitatif des matériaux du projet de construction de la Salle Multi-Fonctionnelle de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève. La valeur totale du contrat s'éleve à 50 000 \$, t.t.i.

GDD 1176982011 - CA17 28 0192 - Approuver un avenant d'un montant maximum de 33 457,73 \$, t.t.i., modifiant le mandat et les derniers avenants accordés à Morency Perrault architectes pour des services professionnels supplémentaires de surveillance pour la construction de la salle multi fonctionnelle

GDD 1180541002 - CA18 28 144 - Approuver un avenant d'un montant maximum de 36 371,83 \$, t.t.i., modifiant le mandat et les derniers avenants accordés à Morency Perrault architectes pour des services professionnels supplémentaires d'accompagnement de la construction de la salle multi fonctionnelle jusqu'au mois de juin 2018, faisant augmenter la valeur totale maximum du contrat de la firme Morency Perrault Architecte de 346 192,67 \$ à 382 564,50 \$, t.t.i., autoriser une dépense maximale de 36 371,83 \$, toutes taxes incluses, à la même compagnie et approuver un virement budgétaire d'un montant de 33 300,00 \$ au règlement d'emprunt 0817003.

GDD 1180543001-CA18 28 195 - Approuver le changement du compte de paiement des travaux de correction des déficiences concernant le projet de construction de la Salle Multifonctionnelle de la Bibliothèque de l'île-Bizard de la compagnie Merlain Canada inc. qui s'est déclaré en faillite à sa caution qui est Aviva

GDD 1200543001-CA 2028142 -Approuver l'une des deux propositions de la caution AVIVA concernant la demande de certification Leed pour la salle Multifonctionnelle Madeleine Lahaye

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à autoriser l'entente de règlement hors cour permettant, sous certaines conditions, de mettre fin aux différends avec Aviva en convenant de la somme complète et finale devant être payée par la Ville.

## **JUSTIFICATION**

À défaut d'une entente, un litige est appréhendé et la présente entente vise à mettre un terme définitif au différend opposant la Ville à Aviva.

Considérant les coûts d'un procès, l'implication des ressources et tous les risques associés à un litige dont celui que la Ville puisse être tenue de payer certaines sommes, il est à ce stade dans l'intérêt de la Ville de régler le dossier sur la base de l'entente de règlement négociée compte tenu du litige appréhendé.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les budgets prévus pour le Contrat de même que pour les travaux contingents et supplémentaires sont suffisants pour payer la somme mentionnée à l'entente de règlement.

### **MONTREAL 2030**

N/A

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Aucun

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Aucun

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Michel S SIMARD)

Certification de fonds :  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs\_des communications et des relations avec les citoyens (Louise FRÉCHETTE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Hafed LARABI  
ingenieur(e) - c/e

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-08-12

Pierre Yves MORIN  
directeur d'arrondissement par intérim



**Dossier # : 1217146007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Affecter le surplus de gestion de l'arrondissement de l'Ile Bizard-Ste-Geneviève et autoriser le transfert de 198 800,00 \$ entre les différents comptes de réserves .

Il est recommandé :  
d'affecter le surplus de gestion de l'arrondissement de l'Ile Bizard-Ste-Geneviève et autoriser le transfert de 198 800,00 \$ entre les différents comptes de réserves

**Signé par** Pierre Yves MORIN **Le** 2021-08-24 16:37

**Signataire :**

Pierre Yves MORIN

---

directeur d'arrondissement  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1217146007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Affecter le surplus de gestion de l'arrondissement de l'Ile Bizard-Ste-Geneviève et autoriser le transfert de 198 800,00 \$ entre les différents comptes de réserves .

**CONTENU****CONTEXTE**

Puisque les surplus d'arrondissement sont tous des surplus accumulés AFFECTÉS, il faut faire un dossier décisionnel et obtenir une résolution du conseil d'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

L'arrondissement a épuisé le budget alloué à l'informatique et du sel de voirie pour combler les besoins des employés en télétravail (covid19) et d'assurer les dépenses imprévues du projet de l'Anse aux Rivards.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Une affectation des surplus de gestion au montant de 198 800 \$ est requise pour assurer la continuité des opérations de l'arrondissement.

**MONTREAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs\_des communications et des relations avec les citoyens (Louise FRÉCHETTE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Hanane FELHANE  
secrétaire de direction

#### **ENDOSSÉ PAR**

Pierre Yves MORIN  
directeur d'arrondissement

Le : 2021-08-24